

BALADE APPRENANTE QUARTIER N°8

VOS RÉFÉRENTES DE QUARTIER

David LE MONNIER

Conseiller Municipal délégué
david.lemonnier@cabourg.fr

Patrick LAMARQUE

Conseiller Municipal
patrick.lamarque@cabourg.fr

Votre élue référente : Monique BOURDAIS
Adjointe au Maire déléguée au Bénévolat,
à la vie Associative et à la vie des Quartiers,
monique.bourdais@cabourg.fr





PLACE À L'EXPERTISE D'USAGE...

Afin de renforcer les relations entre les élus et les habitants, nous vous proposons une formule enrichie des réunions de quartier telles qu'elles pouvaient exister jusqu'à l'année dernière.

Rebaptisées « Balades apprenantes », elles ont une triple intention :

- La première est de renforcer le niveau d'information sur les choix politiques que nous faisons. Plus encore qu'hier, nous aurons à cœur d'expliquer nos actions. L'information que nous délivrons doit permettre à chacun de comprendre les enjeux, y compris scientifiques et techniques les plus complexes mais aussi de présenter les impacts budgétaires, sociaux et écologiques.
- La seconde est de renforcer le dialogue citoyen en répondant à vos questions mais aussi et surtout en valorisant votre expertise d'usage. Dans chaque quartier se côtoient des habitants aux styles de vie, aux usages et aux vécus différents. Ces habitants que vous êtes doivent pouvoir s'exprimer aux côtés des expertises techniques afin de faire progresser l'action publique.
- La troisième est de favoriser l'expression des controverses. Ainsi, à travers cette nouvelle formule, nous nous efforcerons de prendre en considération et de faire connaître la diversité des points de vue dans le respect des expressions plurielles qui font la richesse d'une société.

C'est ainsi que dans un souci d'inclusion, nous maintenons le principe de venir vers vous afin de permettre au plus grand nombre de participer à ces rendez-vous démocratiques que vous soyez résidents principaux, secondaires, professionnels, représentants d'associations...

En adoptant une posture d'écoute et d'accueil de toutes les parties prenantes, ces balades se veulent apprenantes pour nous, pour vous, pour tous.

Emmanuel PORCQ
Maire de Cabourg
Conseiller Départemental du Calvados

VOS RÉFÉRENTS DE QUARTIER



David LE MONNIER

Conseiller Municipal délégué
david.lemonnier@cabourg.fr



Patrick LAMARQUE

Conseiller Municipal
patrick.lamarque@cabourg.fr

Monique BOURDAIS
Adjointe au Maire déléguée au Bénévolat, à la vie Associative
et à la vie des Quartiers
monique.bourdais@cabourg.fr



BALADE
APPRENANTE
QUARTIER N°8

Bienvenue en cœur de ville !

Le quartier 8 est le point central de notre commune, au cœur de l'éventail.

De l'avenue de la Mer à l'avenue des Aulnaies,
De l'avenue du Général de Castelnau à l'avenue des Sapins,
Toutes les avenues de cette partie de Cabourg sont riches d'un patrimoine remarquable.

L'avenue de la Mer, le cœur économique de notre ville vit de plus en plus fort avec une saison toujours plus longue.

Ces dernières années, de nombreux commerces ont vu le jour, symbole de l'attractivité de notre commune.

Les événements sont toujours plus nombreux : concerts, déambulations,... la saison 2023 a démontré une fois encore l'importance d'une programmation complète.

Notre patrimoine est également mis en avant.

Avec *Villas en musique*, vous avez pu découvrir de nombreuses villas qui composent le quartier 8.

Avec chacune, une histoire particulière. Chacune compose l'Histoire de Cabourg.

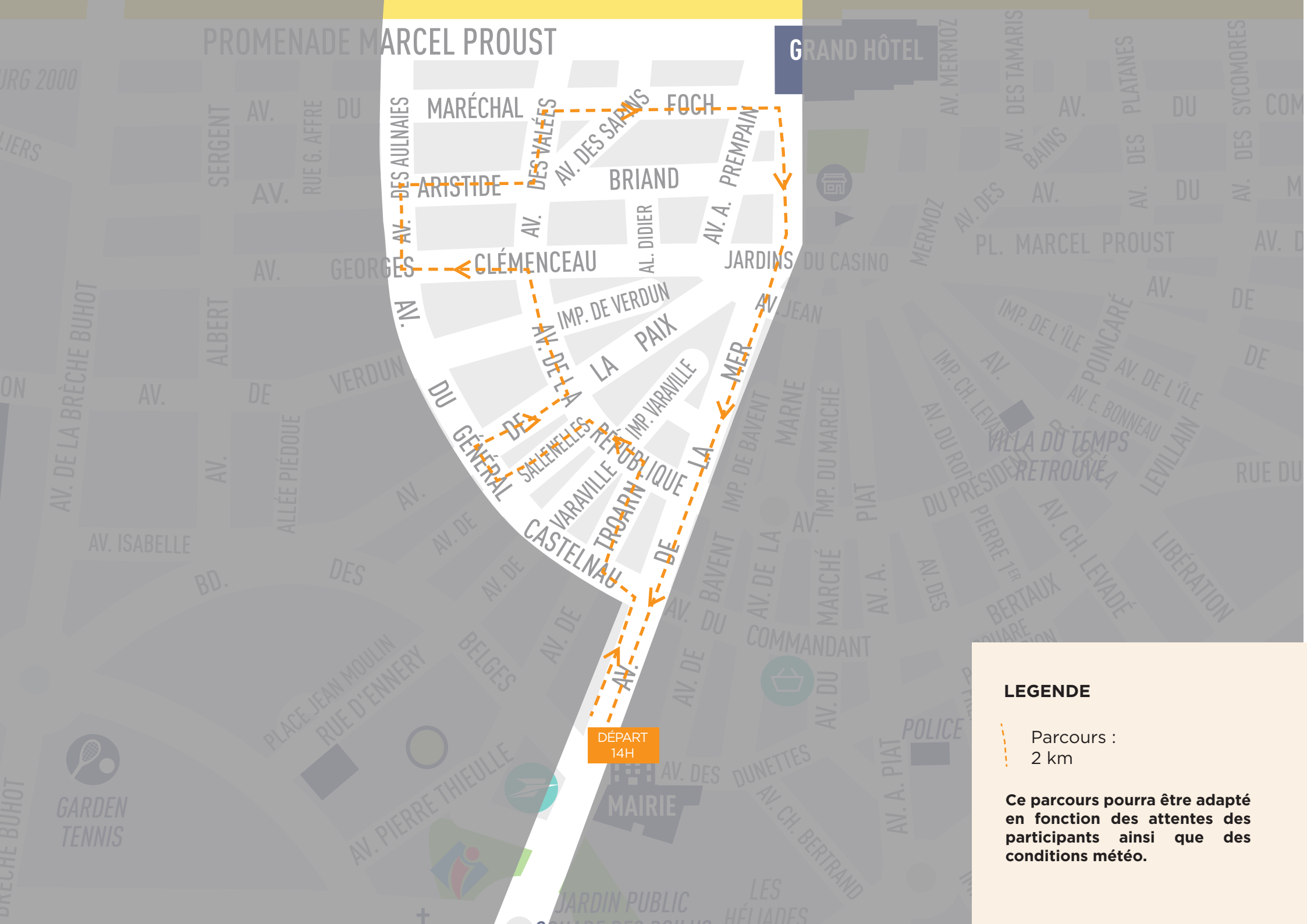
Enfin, la mer est notre point commun.

L'ensemble de notre quartier a pour orientation la mer et la promenade Marcel Proust.

Cette promenade mythique, que le monde nous envie est notre bien commun.

Partageons ensemble le plaisir d'être dans le quartier 8.





GRAND HÔTEL

DÉPART
14H

LEGENDE

--- Parcours :
2 km

Ce parcours pourra être adapté en fonction des attentes des participants ainsi que des conditions météo.



...TROIS THÉMATIQUES ABORDÉES

En préambule de ces balades apprenantes, nous vous proposons de considérer les forces et faiblesses de votre quartier au regard de 3 enjeux majeurs :

- la sûreté et la sécurité,
- l'interaction sociale,
- l'éco-responsabilité.

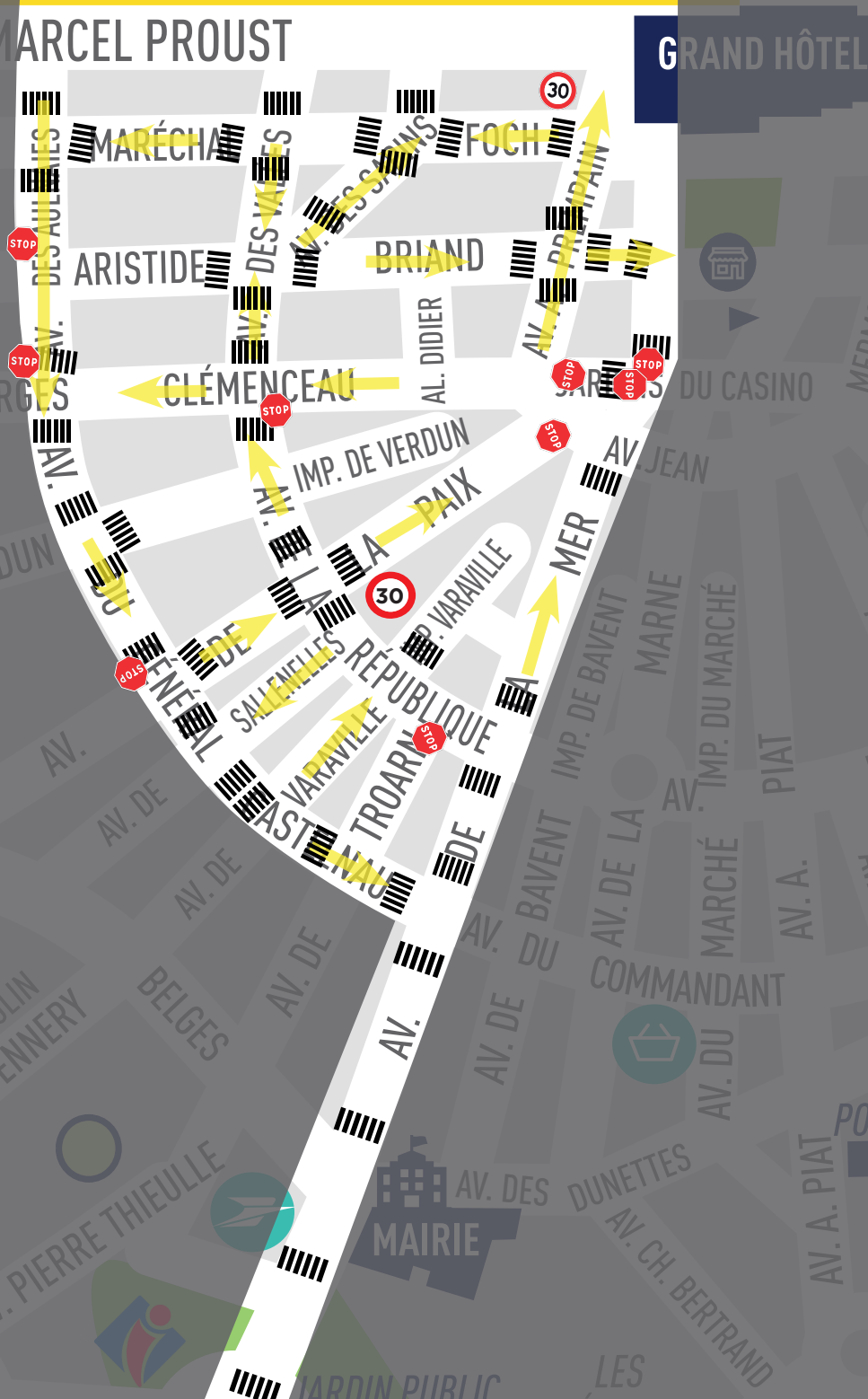
Ainsi, vous trouverez dans les pages suivantes de votre carnet 3 cartes sur lesquelles sont reportés les aménagements et/ou les services mis en place par la collectivité pour répondre à ces enjeux.

En face de chacune de ces cartes, vous disposez d'une page vierge vous permettant de notifier vos remarques, vos suggestions sur ces thèmes.


Enfin, nous vous invitons à donner une note à ce critère d'analyse.

Afin que vos référents de quartier puissent jouer leur rôle de porte-parole auprès des différentes instances délibératives et exécutives de la commune, vous avez tout loisir de découper ces pages et de leur remettre afin que vos annotations soient analysées par nos experts techniques et, dans la mesure du possible, prises en considération.

SÛRETÉ ET SÉCURITÉ



LEGENDE

 Passage piéton



NOM ET PRÉNOM :

ADRESSE POSTALE :

.....

E-MAIL :

COMMENTAIRES

On entend par sûreté l'absence de risque de malveillance volontaire. Un quartier sûr est donc un quartier où il n'y a pas de violence, de vol, de vandalisme.

La sécurité quant à elle s'analyse au regard de l'absence d'accidents, routiers notamment.

Vos commentaires :

Sur une échelle de 1 à 10 quelle note donnez-vous à la sûreté et la sécurité dans votre quartier ? *(Entourez la note correspondante)*

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



NOM ET PRÉNOM :

ADRESSE POSTALE :

E-MAIL :

COMMENTAIRES

On entend par interaction sociale tout ce qui crée du lien entre les personnes et qui permet un usage partagé et convivial du territoire par tous et tout le temps.

Vos commentaires :

Sur une échelle de 1 à 10 quelle note donnez-vous à l'interaction sociale dans votre quartier ? *(Entourez la note correspondante)*

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10





NOM ET PRÉNOM :

ADRESSE POSTALE :

E-MAIL :

COMMENTAIRES

L'éco-responsabilité s'entend par la modification des usages collectifs dans un objectif de durabilité. Elle inclut toutes les pratiques ayant une incidence sur les pollutions (lumineuses, sonores, de l'eau, de l'air, du sol). La gestion des déchets entre également dans cette catégorie d'enjeu.

Vos commentaires :

Sur une échelle de 1 à 10 quelle note donnez-vous à l'éco-responsabilité dans votre quartier ? *(Entourez la note correspondante)*

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Eclairer juste, sobre et durable. Tel est l'enjeu de l'éclairage public aujourd'hui. Juste car la sécurité des piétons, des cyclistes, des automobilistes est en jeu. Sobre car du fait de l'envolée du coût de l'électricité et des budgets de plus en plus contraints des collectivités, celles-ci doivent rivaliser d'imagination pour limiter leurs dépenses, énergétiques notamment. Enfin, durable, car la ville de demain s'invente aujourd'hui. Le défi écologique qui s'impose à tous nous oblige à repenser nos manières de consommer dans le respect des ressources.

C'est ainsi que depuis plusieurs années déjà, la ville investie dans l'éclairage led. Aujourd'hui, 15% des candélabres communaux fonctionnent selon cette technologie. Le développement de ce système va s'accélérer.

De même lorsque les candélabres sont changés, ils sont remplacés par des mâts tout spécialement traités pour notre environnement maritime. Leur durée de vie moyenne de 50 ans est ainsi bien supérieure à celle des anciens modèles.

L'autre mesure d'urgence que nous avons dû prendre afin de maîtriser l'augmentation du coût de l'électricité est de limiter l'éclairage public. Ainsi, du 1^{er} octobre au premier jour des vacances de printemps, l'éclairage est interrompu chaque nuit entre 00h et 5h30 du matin dans toutes les rues exceptés l'avenue de la mer, les jardins du casino, la mairie et La Poste. Dès le printemps, et durant toute la saison estivale, l'éclairage public sera interrompu la nuit de 2h à 5h30, hormis la promenade Marcel Proust, les Jardins Casino, la mairie et La Poste.

1781

**Nombre de points lumineux
implantés sur le territoire
de la commune**

60

**Pourcentage
d'économies réalisées
avec un éclairage led**

41

**Pourcentage moyen que
représente l'éclairage public
sur la facture d'électricité
d'une commune**

Bon à savoir : Vous constatez un défaut d'éclairage sur un candélabre ?
Contactez l'accueil de la Mairie (02 31 28 88 88). La Direction des Services Techniques se chargera de commander l'intervention de notre prestataire (Bouygues) afin de résoudre la panne.

LA GESTION DES DÉCHETS

La gestion des déchets, c'est-à-dire l'enlèvement des ordures ménagères, la collecte des sacs jaunes, des déchets verts, des encombrants mais aussi les points d'apport volontaire (notamment pour le verre) est assurée par la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge. En cas de dysfonctionnement du service, il n'est donc pas opportun d'appeler la Mairie. Le numéro à composer est celui du service de gestion des déchets à Periers-en-Auge (02.31.28.10.25).

Le Maire et les Adjointes siégeant au Conseil Communautaire essaient cependant de faire en sorte que le service proposé soit adapté aux caractéristiques spécifiques à notre commune.

C'est ainsi que le ramassage des sacs jaunes s'effectue désormais chaque lundi (juste après le départ des résidents en week-end) ; que des points d'apport volontaire ont été disposés en sortie de ville et que la déchetterie de Periers est désormais ouverte le dimanche matin de 9h30 à 12h pour le dépôt des déchets verts.

La ville contribue également à la gestion des déchets en débarrassant les dépôts sauvages d'encombrants non pris en charge par la communauté de communes.

Enfin, la gestion des déchets c'est aussi la collecte, par les agents communaux, des déchets déposés dans les corbeilles de rue (20m³ par jour en pleine saison). La balayeuse, des agents de voirie et des pique-papiers s'affairent aussi à ramasser les papiers et autres débris jetés à même le sol par des usagers peu respectueux.

300

Nombre de kg d'ordures ménagères collectés par an et par habitant sur le territoire NCPA

11

Nombre de kg de verre jetés dans les ordures ménagères/an/habitants sur le territoire NCPA

2024

Date à partir de laquelle tous les ménages devront séparer leurs déchets alimentaires des autres déchets ménagers à des fins de recyclage

Bon à savoir : La collecte des encombrants est désormais assurée uniquement sur rendez-vous pris auprès de la ressourcerie L'Auguste Recycleur-Bâtitisseur qui se charge de valoriser ces objets en leur donnant une seconde vie (service gratuit une fois par an).

Contact : lauguste.recycleur-batisseur@hotmail.com - 07 65 69 95 02

BALADE
APPRENANTE
QUARTIER N°8

LES TROTTOIRS

Cabourg est desservie par des voies communales d'une part et par trois chemins départementaux d'autre part (CD400 : contournement ouest de notre commune en direction de Dives, CD514: avenue Charles de Gaulle, CD513 : avenue Guillaume le Conquérant). Les bandes roulantes ainsi que les réseaux souterrains de ces « chemins » sont donc entretenus par le département. L'aménagement des accotements (trottoirs, chemins équestres, pédestres, voies partagées vélos/trottinettes) est à la charge de la commune de même que l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques. Enfin, l'assainissement est quant à lui une prérogative relevant de la communauté de communes.

Dans un souci de cohérence et de bonne gestion de l'argent public, il va de soi que les travaux doivent être réalisés en bonne intelligence entre les parties. Ainsi, aucune réfection de trottoirs ne saurait être planifiée avant l'intervention des services du département et de la communauté de communes.

C'est dans ces conditions que l'avenue Guillaume le Conquérant (CD513) va faire l'objet d'importants travaux début 2023. Après un effacement des réseaux, s'en suivront des travaux de voirie, puis l'aménagement des accotements (système d'infiltration des eaux pluviales, voies partagées, chemins cavalier, voies piétonnes) et le renouvellement du mobilier urbain (éclairage à leds, corbeilles, bancs...)

Dans l'attente de cette succession d'étapes impliquant différents maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage ayant pour finalité d'assurer une pluri-mobilité dans le plus grand confort, les agents des services techniques de la ville assurent le suivi de ces travaux et procèdent à des réparations ponctuelles afin de garantir la sécurité de vos déplacements, notamment pédestres.

64

Nombre de km de voies communales à Cabourg

47

Nombre de points lumineux qui seront installés dans le cadre du nouvel aménagement du CD 513

Bon à savoir : Les collectivités n'ont plus l'autorisation d'utiliser des produits phytosanitaires pour éliminer les « mauvaises herbes ». Par conséquent, les trottoirs sont bien souvent (re)colonisés par des espèces naturelles. La binette étant le seul moyen vraiment écologique de les éradiquer, vous comprenez que le personnel communal n'est pas en nombre suffisant pour effectuer ce travail simultanément dans toutes les rues de Cabourg. De ce fait, nous sollicitons votre collaboration et votre esprit citoyen pour désherber de manière responsable (sans pesticides) votre pas de porte.

BALADE
APPRENANTE
QUARTIER N°8



NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



cabourg.fr



LA VIE DE QUARTIER L'AVIS DE QUARTIER

C A B O U R G 